

Les chanceliers d'origine française des rois de Navarre comtes d'Évreux au XIV^e siècle

PHILIPPE CHARON

Le personnel politique des rois de Navarre de la dynastie des Évreux mêlait serviteurs d'origine navarraise et serviteurs d'origine française. Cela n'a rien pour surprendre, les comtes d'Évreux, arrivés au trône de Navarre en 1328, ayant naturellement distingué certains de leurs officiers français pour administrer la Navarre tout en assurant la promotion d'authentiques Navarrais. Cette particularité a bien été marquée par différents auteurs¹, notamment pour les procureurs et les trésoriers du royaume². Aucun ne s'est pourtant intéressé aux chanceliers. L'on dispose, certes, de deux études sur la chancellerie des rois de Navarre, mais il s'agit d'études de diplomatique qui n'abordent qu'indirectement la question des titulaires de la charge et celle de leurs collaborateurs³. La raison de cette lacune vient peut-être de la dispari-

¹ Voir, entre autres, Javier ZABALO ZABALEGUI, *La administracion del reino de Navarra en el siglo XIV*, Pamplona, 1973 (*Coleccion historica de la universidad general de Navarra*, 28), et différents travaux de Béatrice LEROY, notamment : *Autour de Charles "le Mauvais". Groupes et personnalités*, dans *Revue historique*, t. 273, 1985, n° 553, pp. 3-17 ; "Les hommes de gouvernement de Charles II", dans *Príncipe de Viana*, t. 48, 1987, pp. 609-619 (*VI centenario de Carlos II de Navarra*) ; et de la même "Les hommes du pouvoir en Navarre au XIV^e siècle : gouvernement et société dans le royaume de Navarre de 1328 à 1425", dans *Le Moyen Âge*, t. 95, 1989, pp. 475-490. Pour les fonctionnaires d'origine française de la dynastie des Capétiens, J. ZABALO ZABALEGUI, "Funcionarios franceses en Navarra (1276-1327)", dans *Homenaje a Don José María Lacarra de Miguel en su jubilación del profesorado. Estudios medievales III*, Zaragoza, 1977, pp. 167-181.

² Voir par exemple, J. ZABALO ZABALEGUI, "La alta administración del reino de Navarra en el siglo XIV. Tesoreros y procuradores", dans *Homenaje a don José Esteban Uranga*, Pamplona, 1971, pp. 137-153 et M^e Isabel Ostolaza Elizondo, "El tribunal de la Cort de Navarra durante el siglo XIV (1329-1387)", dans *Príncipe de Viana*, t. 47, 1986, pp. 485-556.

³ Ángel CANELLAS LÓPEZ, "La cancellería del reino de Navarra desde Teobaldo I a Blanca", dans *Jeronimo Zurita. Cuadernos de historia*, t. 47-48, 1983, pp. 71-138, et Santos GARCÍA LARRAGUETA et M^e I. OSTOLAZA ELIZONDO, "Las cancellerías y el documento regio navarro. Estado de la cuestión", dans *Boletín de la Sociedad castellanense de cultura*, t. 58, 1982, pp. 396-469.

tion de la quasi totalité des archives de cette institution⁴. Elle vient sans doute aussi du fait que les chanceliers ont tous été jusqu'en 1375 d'origine française. Or, ces personnages ont joué un rôle politique important: le dépouillement exhaustif du cartulaire de Charles II, roi de Navarre et comte d'Évreux (1332-1387) entre le printemps 1365 et 1366 montre que le chancelier a assisté le roi dans plus de 60% de ses décisions⁵. Entre 1328 et 1343, période du règne conjoint de Philippe et de Jeanne d'Évreux, les quelque soixante actes retrouvés comportant des mentions hors teneur montrent qu'il a été présent lors du commandement de la moitié d'entre eux. Cette même proportion se retrouve pour les actes de Charles II retrouvés pendant sa période de vie française entre 1349 et 1361. Quelle que soit donc la période considérée, les chanceliers ont tenu une place éminente dans l'entourage des rois de Navarre et au sein de leur conseil, comme d'ailleurs leurs homologues des autres royaumes ou états princiers de l'époque: le chancelier était de fait le chef des services de la chancellerie, le chef du conseil et par là-même le conseiller des princes⁶. L'étude de ces hauts personnages de l'entourage des comtes d'Évreux s'impose donc. Elle passe par le questionnement de leurs origines –géographique, intellectuelle et sociale–, de leur carrière et de leur rôle au service des rois de Navarre. Ce questionnement apporte en retour des informations inédites sur la chancellerie car l'on sait depuis les travaux sur la genèse de l'État moderne que l'étude des acteurs d'une institution en renouvelle la connaissance⁷. Et l'histoire des états de la maison des Évreux-Navarre, la composition de leur entourage et leurs choix politiques en sont aussi par contre coup éclairés.

⁴ Sur cette question, voir Suzanne HONORÉ-DUVERGÉ, "Registres de la Chancellerie navarraise du temps de Charles le Mauvais", dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 97, 1936, pp. 90-101.

⁵ Fabrice DELIVRE, *Des universitaires partisans du roi de Navarre vers 1350 - vers 1380. Les maîtres compris dans les rémissions générales de 1355 et 1360*, mémoire de maîtrise, Université de Paris I, 1995-1996, pp. 67.

⁶ Voir, à titre d'illustration, quelques études sur les chancelleries royales et princières au Moyen Âge : Robert-Henri BAUTIER, "Recherches sur la chancellerie royale de Philippe VI", dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 122, 1964, pp. 89-176 et t. 123, 1965, pp. 313-459; Raymond CAZELLES, "Une chancellerie privilégiée: celle de Philippe VI de Valois", dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 124, 1966, pp. 355-381; E. GONZÁLEZ CRESPO, "Organización de la cancillería castellana en la primera mitad del siglo XIV", dans *Estudios en memoria del professor D. Claudio Sánchez-Albornoz = En la España medieval*, t. 5, 1986, pp. 447-470 ; Chantal REYDELLET, "La chancellerie d'Humbert II, dauphin de Viennois (1333-1349)", dans *Archiv für Diplomatik*, t. 20, 1974, pp. 241-283 ; Anne-Lise COURTEL, "La chancellerie et les actes d'Eudes IV, duc de Bourgogne (1315-1349)", dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 135, 1977, pp. 23-71; Pierre COCKSHAW, *Le personnel de la chancellerie de Bourgogne-Flandre sous les ducs de Bourgogne (1384-1477)*, Courtrai-Heule, 1982 ; Michaël JONES, "The Chancery of the Duchy of Brittany from Peter Mauclerc to Duchess Ann, 1213-1514", dans *Munchener Beiträge zur mediävistik und Renaissance-Forschung, Landesherrliche Kanzleien im Spätmittelalter*, München, 1984, pp. 681-728.

⁷ Voir sur ce thème les travaux impulsés en France dans le cadre d'une Action thématique programmée du Centre national de la recherche scientifique: *Prosopographie et genèse de l'État moderne. Actes de la table ronde organisée par l'École nationale supérieure de jeunes filles et le Centre national de la recherche, Paris, 22-23 octobre 1984*, Fr. Autrand éd., Paris, 1986 (*Collection de l'École nationale supérieure de jeunes filles*, 30), et *L'État moderne et les élites: apports et limites de la méthode prosopographique*, J.-Ph. Genêt et G. Lottes éd., Paris, 1996. Pour l'Espagne médiévale, voir *Genèse médiévale de l'État moderne: la Castille et la Navarre (1250-1370). Actes du colloque organisé à Nice en 1986 par le Centre national de la recherche scientifique*, A. Rucquoi éd., Valladolid, 1987 et *Realidad et imagines del poder: España a fines de la Edad Media*, A. Rucquoi éd., Valladolid, 1988.

I. LES ORIGINES

Les origines géographiques

Huit chanceliers se sont succédé de 1328 à 1375, année qui marque la fin d'une période ininterrompue de chanceliers d'origine française⁸. Cette continuité vient sans conteste apporter un élément de réflexion nouveau sur le haut personnel politique des rois de Navarre, car, dans le même temps, sept trésoriers se sont succédé à la trésorerie générale du royaume, dont deux d'origine navarraise entre 1363 et 1375⁹. Cette hégémonie française des chanceliers s'explique par le fait que les titulaires de la charge n'ont pas résidé dans le royaume avant 1364. Ils étaient en effet le plus souvent à Paris auprès de Philippe d'Évreux ou en compagnie de Charles II dans ses incessants déplacements lors de sa période de vie française avant 1361. Ce n'est qu'avec le remplacement de Robert Porte, chancelier de 1360 à 1364, par Jean de Hanneucourt que ce personnage résida définitivement dans le royaume pyrénéen après que Charles II s'y fut lui-même installé trois ans plus tôt¹⁰. Mais il faut attendre 1376 pour voir le premier chancelier d'origine navarraise, Martín de Zalba, être nommé¹¹. Cette nomination intervint à un moment où le choix du trésorier se posa sur un Français après deux trésoriers navarrais. L'absence de durée n'autorise pas à aller au-delà de cette description, mais il serait tentant de voir, avec l'installation de Charles de Navarre dans son royaume, une sorte d'équilibre faisant se succéder trésoriers et chanceliers d'origine française et navarraise. En 1363 Charles II avait nommé au poste de trésorier le Navarrais Miguel García de Elcart auquel avait succédé en 1370 son compatriote Miguel Garcia de Uvilcieta, alors que pendant ces années les chanceliers étaient encore Français. En 1375, alors qu'il fallait remplacer le chancelier Jean de Hanneucourt décédé, le choix se porta sur un Navarrais et le Français d'origine normande Guillaume Planterose fut substitué au trésorier toujours vivant. Si cette alternance a quelque fondement et n'est pas uniquement due au hasard, elle fut toutefois vite mise à mal par la conquête de la principauté par Charles V en 1378 et la fin des ambitions françaises de Charles II¹². Quoiqu'il en soit, cette constatation, sans remettre en cause la "navarrisation" du personnel du royaume constatée par ailleurs, donne un éclairage particulier sur le groupe des hommes de pouvoir entourant Charles II.

Les origines géographiques –exclusivement françaises donc– des huit premiers chanceliers ne permettent pas sur un si petit groupe numérique de faire de quelconques statistiques. En revanche, et même s'il n'a pas été possible de percer avec certitude l'origine d'un seul (Dreu Jordan), il est intéressant de faire remarquer que les chanceliers de Philippe et Jeanne d'Évreux ne fu-

⁸ Philippe de Melun (1329-1332), Jean de Saint-Germainmont (1332-1342 [1345]), Guillaume de Chaumont (1346-1349), Dreu Jordan (1350-1351), Thomas de Ladit (1351-1358), Pierre Bourgeois (1359), Robert Porte (1359-1364), Jean de Hanneucourt (1364-1375).

⁹ Sur les trésoriers, voir J. ZABALO ZABALEGUI, *art. cit.*, p. 148 et suiv.

¹⁰ Les registres de comptes du trésorier de Navarre ouvrent à partir de cette année une rubrique pour les gages du chancelier, qui est inexistante dans les comptes antérieurs.

¹¹ S. GARCÍA LARRAGUETA et M^e I. OSTOLAZA ELIZONDO, *art. cit.*, p. 411. Sur ce personnage, José GOÑI GAZTAMBIDE, "Los obispos de Pamplona en el siglo XIV", dans *Príncipe de Viana*, t. 23, 1962, pp. 309-400.

¹² Sur les conditions et les étapes de cette conquête, voir Philippe CHARON, "Relations entre les cours de France et de Navarre en 1376-1377", dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 150, 1992, pp. 85-108, et Roland DELACHENAL, *Histoire de Charles V*, t. 5, Paris, 1931, p. 179 et suiv.

rent pas originaires de leur principauté, tandis que trois des cinq chanceliers de Charles II venaient de ses terres de France et de Normandie: Pierre Bourgeois (sans doute originaire de l'Évrecin), Robert Porte (originaire de Caen), et Jean de Hanneucourt (originaire de la châellenie de Mantes). Les chanceliers de Philippe d'Évreux venaient quant à eux d'un grand est du royaume de France: Philippe de Melun, du comté de Brie, Jean de Saint-Germainmont et Guillaume de Chaumont, du comté de Champagne. Cette répartition est révélatrice de l'intérêt que n'ont cessé de porter Philippe et Jeanne d'Évreux à l'héritage champenois¹³, mais elle traduit aussi le repli de celui de Charles II sur sa principauté. Elle marque donc, d'une certaine manière, le détachement progressif jusqu'à la rupture, irréversible, des Évreux avec leurs cousins rois de France. Thomas de Ladit, deuxième chancelier de Charles II, occupe pour ainsi dire une position charnière dans cette évolution car il est le dernier titulaire de la charge non originaire de la principauté –il semble originaire de la Brie– dont le service ait commencé sous Philippe et Jeanne d'Évreux et se soit poursuivi sous Charles II. Ses successeurs n'ont pas, quant à eux, débuté leur carrière sous les règnes de Philippe et de Jeanne, et ils tirent leurs origines des terres françaises et normandes de Charles II.

Les origines intellectuelles

Le passage par l'université a caractérisé la formation de tous les chanceliers des rois de Navarre: ils ont tous reçu une instruction sanctionnée par l'obtention d'un grade leur permettant de porter le titre de maître, leur bagage intellectuel n'était donc pas négligeable. Quatre sont parvenus jusqu'à la licence-ès-lois (Philippe de Melun, Jean de Saint-Germainmont, Guillaume de Chaumont, Jean de Hanneucourt), et l'un devint docteur en droit canon et professeur dans cette discipline (Robert Porte). En outre, deux ont exercé au Parlement de Paris en qualité d'avocat, Jean de Saint-Germainmont et Dreu Jordan, ce qui porte à six ceux qui reçurent une formation de légiste. Il convient certainement d'y ajouter Pierre Bourgeois qui accompagna en 1361 Jean de Hanneucourt en Bourgogne pour étudier le fondement juridique des droits de Charles II à la succession du duché de Bourgogne¹⁴. Toutes ces données traduisent incontestablement l'habileté des rois de Navarre à s'entourer de conseillers capables et compétents.

¹³ Ce n'est qu'en 1336 qu'un accord final entre Philippe VI de Valois et Jeanne d'Évreux au sujet des comtés de Champagne et de Brie est intervenu, qui n'est en fait que la ratification et la confirmation de dispositions antérieures prises au nom de la comtesse à chacun des décès des derniers Capétiens, Raymond CAZELLES, *La société politique et la crise de la royauté sous Philippe VI de Valois*, Paris, 1958 (*Bibliothèque Elzévirienne. Nouvelle série. Études et documents*), p. 206.

¹⁴ Sur cette succession, voir les études fondamentales de Jean GAUDEMET, "Les prétentions de Charles II roi de Navarre à la succession de Philippe de Rouvres", dans *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, fasc. 3, 1936, pp. 51-81, d'Ernest CHAMPEAUX, "Charles de Navarre et la falsification des "consuetudines ducatus Burgundiae", dans *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, fasc. 2, 1935, pp. 186-187 (résumé d'une communication faite à la section d'histoire du droit et des institutions du congrès des sociétés savantes de Bourgogne et de Franche-Comté, Chalon-sur-Saône, 1934), et du même auteur, "Un dossier inédit de la succession de Bourgogne (1361)", dans *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, fasc. 3, 1936, pp. 83-123.

Le lieu de leur formation n'a pu être retrouvé, mais l'université de Paris a dû être un passage obligé pour nombre d'entre eux: Guillaume de Chaumont faisait partie de l'université de Paris en 1344 et Jean de Hanneucourt figurait sur le rôle de cette même université pour l'année 1349. Robert Porte y fit certainement aussi ses études en théologie. Les rois de Navarre ont donc retenu des 'intellectuels'¹⁵ pour occuper la charge de chancelier, l'une des plus hautes de leurs états. Cette dignité était d'ailleurs briguée par les universitaires en général et les légistes en particulier.

II. LE STATUT SOCIAL

Les liens de parenté

Les chanceliers des rois de Navarre ne semblent pas avoir été parents entre eux. L'importance des liens de sang se situe, en fait, pour ces personnes, sur un autre plan: ils ont entraîné le service de leurs propres parents, qu'ils aient déjà ou non été titulaires de la chancellerie. Robert et Jean, frères de Philippe de Melun, Jean, frère de Thomas de Ladit, et Guillaumot, parent de Robert Porte, ont servi les rois de Navarre. Robert et Jean de Melun furent conseillers de Philippe d'Évreux, Jean de Ladit, clerc de chancellerie avant l'accession de son frère à ce poste suprême, et Guillaumot Porte, chambellan de Charles II dans son royaume où il mourut. L'exemple des Hanneucourt est encore plus spectaculaire, puisque pas moins de cinq Hanneucourt, Jean, le chancelier, Robinet et les trois frères Jean le Jeune, Moine et Tercellet, ont servi à un titre ou à un autre Charles II tant dans son royaume que dans sa principauté. Robinet fut sergent d'armes de Charles II en Navarre et capitaine de la bastide de Pont-l'Abbé en Cotentin. Jean le Jeune fut conseiller de Charles II et de son frère Philippe lors de sa lieutenance dans la principauté en 1361-1363. Il mourut lors de la prise de Mantes par Du Guesclin en 1364 quelque temps avant la bataille de Cocherel¹⁶. Le Moine servit Charles II pendant ses guerres en France en 1357-1358 et ensuite, et devint son huissier d'armes et son chambellan. Tercellet fut également chambellan, conseiller et capitaine des places fortes normandes de Nonancourt et d'Anet. Ces entreprises familiales ont sans doute contribué à forger un esprit commun au service des rois de Navarre, qu'ont renforcé, pour Charles II, les événements du début de son règne.

Une identité de condition cléricale

Les chanceliers des rois de Navarre ont eu cette caractéristique commune d'avoir été tous de condition cléricale et d'avoir fait une carrière ecclésiastique qui est venue doubler leurs carrières au service des rois de Navarre. Ils confirment ainsi, par leur qualité de chanoine, le rôle que ces serviteurs de l'Église ont joué dans la construction des États au Moyen Âge¹⁷. Dreu Jordan

¹⁵ Sur ce groupe social, son importance et son rôle, Jacques LE GOFF, *Les intellectuels au Moyen Âge*, Paris, 1985 et dernièrement Jacques VERGER, *Les gens de savoir en Europe à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1997.

¹⁶ Sur cet épisode qui précéda de peu la défaite de Cocherel, voir Siméon LUCE, *Histoire de Bertrand Du Guesclin et de son époque. La jeunesse de Bertrand (1320-1364)*, Paris, 1876, p. 407 et suiv.

¹⁷ Voir *I canonici al servizio della stato in Europa, secoli XIII-XVI*, H. Mille t dir., Modène-Ferrare, 1992, et Hélène MILLET, "Les chanoines au service de l'État : bilan d'une étude comparative", dans

succéda à Jean de Saint-Germainmont au poste de doyen d'Auxerre en 1345, et tous deux furent chanceliers. Philippe de Melun a été archidiacre de Reims avant 1335, et Jean de Saint-Germainmont fut chanoine dans ce même chapitre de 1336 au moins jusqu'à son décès survenu en 1345. Thomas de Ladit y détenait une prébende en 1343. Le chapitre de Reims –en Champagne– a donc été un lieu de rencontre pour trois chanceliers de Navarre. Jean de Saint-Germainmont fut aussi chanoine de Paris en 1343, comme Jean de Ladit, mais quinze ans plus tard. La collégiale de Mantes, comme le chapitre parisien, fut aussi un lieu de recrutement: Jean de Saint-Germainmont y était chanoine avant 1342, comme Jean de Hanneucourt quelque trente ans plus tard. Enfin, Guillaume de Chaumont et Jean de Hanneucourt firent partie du même chapitre d'Évreux à une période certes différente. L'accession à ces bénéfices constitua parfois pour les comtes une manière de récompenser leurs services: Jeanne d'Évreux fit en sorte que son conseiller et le futur chancelier de son fils, Thomas de Ladit, fût nommé abbé de Falces en 1349. Elle avait obtenu trois ans plus tôt que son propre chancelier Guillaume de Chaumont devînt chanoine et archidiacre d'Évreux. Jean de Saint-Germainmont dut d'être reçu chanoine de Paris à l'intercession de Philippe d'Évreux en 1342. L'intercession de Charles II est vraisemblable pour la nomination de Jean de Hanneucourt dans les chapitres d'Évreux et de la collégiale de Mortain et pour celle de Pierre Bourgeois au poste d'administrateur de la maladrerie de Pacy-sur-Eure, dans la mesure où ces trois bénéfices étaient tous situés dans ses possessions normandes.

Trois des chanceliers des rois de Navarre ont en outre accédé à des fonctions épiscopales. Philippe de Melun fut évêque de Châlons-en-Champagne entre 1335 et 1339 avant de devenir archevêque de Sens entre 1339 et 1345, Robert Porte évêque d'Avranches de 1359 à 1379, et Jean de Hanneucourt, élu de Dax peu avant sa mort en 1375. La protection et l'importance du premier a pu aider la carrière de certains chanceliers. Du moins des contacts ont-ils pu se nouer: Jean de Saint-Germainmont et Dreu Jordan ont été doyens d'Auxerre avant et après 1345, et Auxerre se trouve dans la province ecclésiastique de Sens; Saint-Laurent de Joinville, où Guillaume de Chaumont était chanoine en 1336, se trouve dans le diocèse de Châlons auquel présidait alors Philippe de Melun.

Une évolution apparaît en filigrane derrière cette répartition géographique des bénéfices, qui ressort pleinement de l'étude globale du personnel politique de la principauté. Le resserrement des origines géographiques des officiers sur la principauté s'est accompagné de celui des établissements ecclésiastiques où ceux des serviteurs des comtes de condition cléricale détenaient canonicats et dignités. Tant que l'entente entre Valois et Évreux a prévalu, les bénéfices des chanceliers des seconds se localisaient aussi bien en Normandie qu'ailleurs –et notamment en Champagne et en Brie, ce qui confirme la relation privilégiée qu'entretenait Jeanne d'Évreux avec son héritage jamais reçu de ces comtés. Et Philippe d'Évreux pouvait alors intercéder pour un canonicat à Paris. Jeanne d'Évreux préféra quant à elle, volontairement ou non, privilégier des établissements situés au sein de ses propres possessions, tout

comme son fils et successeur. La rupture avec le roi de France se mesure certainement aussi à ces indices.

III. CARRIÈRE ET SERVICE

L'entrée au service des rois de Navarre

Plusieurs facteurs ont présidé au recrutement des futurs chanceliers de Navarre. La parenté avec un autre serviteur des rois de Navarre a pu être l'un des deux. Philippe de Melun était le cousin germain d'Henri de Sully, bouteiller de France et premier personnage du règne de Philippe V le Long¹⁸, mais aussi grand serviteur de Philippe d'Évreux depuis au moins 1319¹⁹. Il mourut en 1336 en Navarre où il exerçait la charge de gouverneur du royaume en son nom depuis 1329²⁰. Cet exemple d'entrée au service des rois de Navarre par l'intercession supposée d'un parent demeure toutefois l'exception. La compétence professionnelle semble avoir été le facteur déterminant qui a conduit les comtes à choisir pour les servir tel ou tel spécialiste du droit. La qualité d'avocat de Jean de Saint-Germainmont, successeur de Philippe de Melun, a incité Philippe d'Évreux à le retenir: il le pensionnait comme tel en 1329, et en fit son chancelier en 1332. Pour Guillaume de Chaumont, licencié en droit, le hasard des rencontres s'est ajouté à sa formation de légiste. Il servait le duc de Bourgogne avant de devenir chancelier de la reine Jeanne en 1346: les contacts qui se nouèrent à l'occasion de la succession du mari de cette dernière en 1343 et pour laquelle le duc fut désigné exécuteur testamentaire sont peut-être à l'origine de son entrée au service de la reine Jeanne. Les lieux de contact, comme les chapitres, ont sans doute aussi joué un rôle.

Le statut social, les contacts, peut-être la parenté, ont donc été à l'origine de l'entrée des chanceliers au service de Philippe et de Jeanne d'Évreux. Ces facteurs ne sont plus entièrement valables pour le règne de Charles II. Les événements des premières années de son gouvernement ajoutent un paramètre supplémentaire, déterminant qui plus est. Sa politique d'intimidation envers le royaume de France à partir de 1354-1355²¹ lui rallia en effet un certain nombre de nouveaux venus. Robert Porte fut un de ceux-là. Il entra à son service vers 1354, au moment des premières ruptures de Charles II avec Jean II le Bon. D'autres personnes vinrent encore gonfler les rangs de ces nouveaux venus à la faveur de leur participation à la libération de Charles II en novembre 1357 du château d'Arleux et des événements qui suivirent²². Ainsi en fut-il du chancelier Hanneucourt et de ses parents: Robinet et Tercellet furent présents en personne à Arleux ; le Moine participa aux guerres en Normandie en 1357-1358, et Jean de Hanneucourt le Jeune défendit Mantes en 1364.

¹⁸ Sur ce personnage, collaborateur du futur roi de France Philippe V le Long et souverain maître de la chambre des comptes, voir R. CAZELLES, *op. cit.*, pp. 37, 93, 430.

¹⁹ Il figure au premier rang de l'organisation de l'hôtel de Philippe d'Évreux, mineur, en 1319, AGN, caj. 41, n° 37.

²⁰ B. LEROY, *Le royaume de Navarre. les hommes et le pouvoir, XIII^e - XV^e siècle*, Biarritz, 1995, pp. 203.

²¹ Voir l'exposé classique de Roland DELACHENAL, *Histoire de Charles V*, t. 1, Paris, 1909, p. 71 et suiv., et l'analyse plus récente de Françoise Autrand, *Charles V le Sage*, Paris, 1994, p. 114 et suiv.

²² Sur l'arrestation du roi de Navarre à Rouen le 5 avril 1356 qui détermina son emprisonnement pendant un an et demi, R. DELACHENAL, *op. cit.*, t. 1, p. 321 et suiv. et Fr. AUTRAND, *op. cit.*, p. 174 et suiv. Les conditions de la libération d'Arleux ont été renouvelées par Fr. AUTRAND, *op. cit.*, pp. 276-280.

L'accession à la charge de chancelier

Les chanceliers des rois de Navarre rendirent pour la plupart des services insignes, généralement de nature politique ou diplomatique, avant d'être choisis par les rois de Navarre pour être leur chancelier. Philippe de Melun fut envoyé en 1328 dans le royaume pour préparer l'avènement des nouveaux souverains. Il se montra alors particulièrement habile, et fut en fait le véritable artisan du changement dynastique. Il avait déjà négocié au nom de Philippe et de Jeanne d'Évreux avec Charles IV le Bel, lors de son avènement en 1322, les termes d'un nouvel accord concernant la succession des comtés de Champagne et de Brie. En 1329 il était désigné chancelier. La qualité de conseiller a également participé du mécanisme de promotion. Thomas de Ladit effectua quelques missions diplomatiques en tant que conseiller de la reine Jeanne. Il négocia ainsi en 1345 le paiement du solde de la dot de Marie de Navarre, épouse de Pierre IV d'Aragon, et participa en 1349 aux pourparlers engagés avec l'Aragon qui débouchèrent sur le traité de Conflans. Charles n'hésita pas à en faire son chancelier en 1351. Il fit de même en 1364 pour Jean de Hanneucourt après quinze ans de service comme conseiller. Hanneucourt remplit ensuite quelques missions diplomatiques, lors de la négociation en 1365 du traité de Paris et de sa révision en 1369/1371, et en participant à des ambassades notamment en Castille. Le soutien des premiers instants de Robert Porte détermina aussi sans nul doute sa promotion, car Charles II l'appela dans son royaume en 1355 après son entrevue d'Avignon avec le duc de Lancastre²³ pour préparer son retour en Normandie²⁴, et son soutien ne se démentit plus par la suite. Il en fit immédiatement l'un de ses proches conseillers, son homme de confiance. En 1359, devenu évêque d'Avranches, Robert Porte accédait au cancellariat et était délégué l'année suivante pour négocier la réconciliation avec Jean II le Bon à Calais à laquelle se joignit Jean de Hanneucourt²⁵.

Du double service au service unique et partisan

Le double service –du roi de France et du comte d'Évreux– a caractérisé les chanceliers de Philippe d'Évreux, ce qui n'était pas incompatible puisque l'entente cordiale régnait entre les deux maisons. La famille du chancelier Philippe de Melun était très liée à celle des Valois: son frère aîné le vicomte Jean de Melun était chambellan de Philippe VI, et lui-même a été clerc et conseiller du roi de France et son gouverneur en Languedoc. Jean de Saint-Germainmont était de son côté clerc du roi et son avocat au Parlement, en même temps que chancelier de Philippe d'Évreux. Thomas de Ladit semble avoir occupé une charge de clerc auprès du roi de France, au moins en 1350. Mais il a dû choisir son camp, et vite, à partir du moment où les relations entre Charles II et Jean II le Bon commencèrent à se détériorer: le conflit ouvert ne permettait plus cette osmose.

²³ R. DELACHENAL, "Premières négociations de Charles le Mauvais avec les Anglais (1354-1355)", dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 61, 1900, pp. 253-282.

²⁴ Sur l'expédition de retour de 1355, Florencio IDOATE, *Una expedición naval a Normandía en 1355*, dans *Rincones de la historia de Navarre* du même auteur, vol. 2, Pamplona, 1956, pp. 80-95.

²⁵ Sur la réconciliation de 1360, R. DELACHENAL, *op. cit.*, t. 2, Paris, 1927, pp. 257-259.

Une nouvelle génération, recrutée à la faveur des années 1354-1358, prit le relais, après toutefois la disparition de l'équipe reçue de Philippe et de Jeanne d'Évreux: Dreu Jordan devint chancelier de Charles II en 1350, mais il figurait depuis 1339 dans la familiarité des comtes. Thomas de Ladit lui succéda en 1351, mais il servait le comte Philippe depuis 1336 comme clerc. Leurs successeurs ne figurent plus parmi les anciens officiers de Philippe et de Jeanne d'Évreux et n'ont plus de lien d'aucune sorte avec eux. Le service unique eut pour conséquence de lier la destinée des nouveaux officiers à celle de leur maître: ils furent considérés comme partisans du roi de Navarre au moment des guerres entre lui et son royal beau-père, et furent amnistiés avec lui à l'occasion des pardons accordés par le roi de France: Jean II pardonna ainsi en 1355 à Thomas de Ladit et à son frère Jean, à Robert Porte et son parent Guillaumot, ainsi qu'à Pierre Bourgeois. En 1360, on retrouvait les mêmes à l'exception de Thomas de Ladit décédé, mais avec en plus Jean de Hanneucourt et ses parents, entrés dans l'intervalle au service de Charles II. En choisissant le service de Charles II, les chanceliers exposaient donc leurs personnes.

La fin du service

Quatre chanceliers décédèrent dans l'exercice de leur fonction: Jean de Saint-Germainmont en 1345, Guillaume de Chaumont en 1349, victime sans doute de la peste, Dreu Jordan en Navarre en 1351, Thomas de Ladit de façon brutale, à Paris, en août 1358. Les autres chanceliers qui furent relevés de leur charge en activité ne le furent pas à la défaveur, car ils continuèrent de servir les rois de Navarre, aussi bien dans leurs intérêts français que navarrais. Philippe de Melun, très grand personnage du règne de Philippe d'Évreux, fut délégué en Navarre à plusieurs reprises avec le titre de lieutenant, et servit le couple princier jusqu'en 1341 au moins, soit dix ans après avoir quitté la chancellerie. Pierre Bourgeois, après avoir tenu l'intérim de la chancellerie en 1359, continua de servir Charles II comme clerc. Robert Porte devint quant à lui gouverneur de la principauté aux côtés du Navarrais Ferrando d'Ayaz après le départ du roi en 1371 et le resta jusqu'en 1375; il avait par ailleurs représenté régulièrement le captal de Buch, lieutenant de Charles II dans ses terres de France et de Normandie, pendant ses absences entre 1369 et 1371. On peut dire qu'avec les différentes charges qu'il exerça dans la principauté à partir de 1359, il en fut le principal administrateur et personnage.

On assiste donc, que ce soit pour Philippe d'Évreux ou son fils, à une continuité et à une constance du service des chanceliers de Navarre. En effet tous restèrent fidèles à leur maître, jusqu'à la mort et au point de s'attirer le ressentiment des rois de France. Il est difficile de faire la part des choses entre la fidélité intéressée par la distribution de faveurs et l'attachement sincère à la personne des rois. Quoiqu'il en soit, cette fidélité fut reconnue et récompensée par Charles II: ses testaments en témoignent, et ils montrent toute l'importance pour son itinéraire politique des événements de 1354-1356 et de sa libération de prison. Jean de Hanneucourt fut ainsi désigné, alors qu'il n'était pas encore chancelier, son exécuteur en 1361, Robert Porte en 1376 alors qu'il avait quitté la char-

ge. Il y a d'autres indices encore qui ne trompent pas: Les héritiers de Thomas de Ladit et Jean de Hanneucourt figurent dans les testaments de 1376 et 1385.

Des points communs rassemblent les chanceliers d'origine française des rois de Navarre. Ils ont tous appartenu à un même milieu, celui des gens d'Église. Ils ont été de condition cléricale et ont suivi une carrière ecclésiastique qui les a menés pour trois d'entre eux jusqu'à l'épiscopat. Ils étaient aussi des universitaires, des intellectuels, dont la formation peut soutenir la comparaison avec celle de leurs collègues des autres royaumes ou états princiers. Ils connaissaient le droit, étaient des négociateurs et des diplomates. Ils mirent leurs compétences au service des princes d'Évreux-Navarre dont ils furent des conseillers très importants et influents, voire, pour certains d'entre eux comme Philippe de Melun, Thomas de Ladit et Robert Porte, des inspireurs de la politique princière. En cela, ils sont caractéristiques de ce groupe des gens de savoir qui ont contribué à la transformation étatique des royaumes et principautés au Moyen Âge. Mais ils illustrent également la propre trajectoire des comtes d'Évreux rois de Navarre vis-à-vis de la dynastie française des Valois. À une sorte d'osmose entre les deux dynasties sous le règne de Philippe d'Évreux a succédé un détachement progressif qui s'est traduit, notamment sous le règne de Charles II, et après la disparition de l'équipe reçue de sa mère Jeanne d'Évreux, par un changement des origines géographiques des chanceliers. Il s'est accompagné parallèlement d'un resserrement sur la principauté des bénéfices dont ils étaient pourvus. Une nouvelle génération a pris la place de l'ancienne, que tout séparait. Le double service France/Navarre qui a généralement caractérisé les chanceliers jusqu'en 1351 a alors disparu. Cette évolution reflète donc le cheminement qui a conduit Charles II au détachement, puis à l'hostilité déclarée envers les Valois. Sans doute cette étude des chanceliers d'origine française éclaire-t-elle de ce point de vue davantage l'histoire des rois de Navarre dans leur qualité de comte d'Évreux. Mais l'installation définitive en Navarre du titulaire de la charge en 1364 apporte aussi une information capitale sur l'institution. Elle pose en particulier la question de l'existence de véritables services de chancellerie dans le royaume avant cette date. Elle entraîne d'autres interrogations sur, notamment, le personnage qui faisait fonction de chancelier avant cette date, le rôle que pouvaient jouer le tribunal de la cour de Navarre et son personnel, l'organisation ou la réorganisation de l'institution après 1364 à l'instar de celle que fit Charles II en 1365 pour la chambre des comptes de Navarre²⁶. Si la chancellerie fit l'objet d'une ordonnance similaire de sa part lui donnant son cadre général de son fonctionnement, cela viendrait confirmer, s'il en était encore besoin, le réel sens politique de ce roi, si décrié par ailleurs, pour doter son royaume de véritables institutions d'États.

²⁶ Maria Puy HUICI GOÑI, *La cámara de comptos de Navarra entre 1328-1512, con precedentes desde 1258*, Pampelune, 1988, p. 57 et suiv.

NOTICES INDIVIDUELLES

Les notices des chanceliers d'origine française des rois de Navarre, comtes d'Évreux, sont présentées dans l'ordre alphabétique des patronymes. Elles ne prétendent pas à l'exhaustivité puisque, par définition, la prosopographie peut être complétée. Les informations s'appuient sur des références fournies entre parenthèses et respectent l'ordre suivant:

Nom et période (années) pendant laquelle les trésoriers sont documentés par les sources

A.: origine géographique et sociale

B.: parenté / homonymie patronymique / parentèle

C.: formation intellectuelle

D.: carrière au service des comtes d'Évreux

E.: offices exercés pour le compte d'autres princes ou des rois de France

Abréviations utilisées:

AD: Archives départementales françaises

AGN: Archivo General de Navarra, seccion de comptos, documentos ou registros

AN: Archives nationales de France, centre historique de Paris

BNF: Bibliothèque nationale de France

Liste chronologique

Philippe de Melun (1329-1332)

Jean de Saint-Germainmont (1332-1342 [1345])

Guillaume de Chaumont (1346-1349)

Dreu Jordan (1350 –1351)

Thomas de Ladit (1351-1358)

Pierre Bourgeois (1359)

Robert Porte (1359-1364)

Jean de Hanneucourt (1364-1375)

1. Pierre BOURGEOIS (1359 – 1378)

- A. Semble originaire d'Évreux ou de sa région, point de départ et d'aboutissement le plus fréquent de ses missions (F. Delivré, *Des universitaires partisans du roi de Navarre vers 1350 – vers 1380 . Les maîtres compris dans les rémissions générales de 1355 et 1360*, mémoire de maîtrise d'histoire dact., Université Paris I, 1996, p. 26).
- Administrateur de la maladrerie de Pacy (AN, JJ 113, fol. 11, n° 16 – 30 juin 1378, publié dans D.-Fr. Secousse, *Recueil de pièces servant de preuves aux Mémoires sur les troubles excités en France par Charles II dit le Mauvais, roi de Navarre et comte d'Évreux*, Paris, 1755, p. 439).
- C. Porte le titre de maître (BNF, fr. 20.581, n° 29 – 17 avril 1370).
- D. Pierre Bourgeois était clerc de la chancellerie de Charles II à partir d'au moins 1359 (AGN, caj. 13, n° 192 1). Il fut peut-être son chancelier cette année-là, attesté toutefois à cette fonction par un seul acte ce qui laisse plutôt supposer, compte tenu de la période troublée où ce témoignage se situe, qu'il assurait en fait l'intérim de la charge (BNF, fr. 26002, n° 846 –acte daté du 10 septembre 1359 signé *P. Le Bourg, chancelier*).
- Maître Pierre Bourgeois fit partie des envoyés navarrais délégués par Phi-

lippe de Navarre à la fin de l'année 1361 pour se livrer sur place dans le duché de Bourgogne à une enquête sur la réalité des droits de Charles II après l'ouverture de la succession de Philippe de Rouvres (D.-Fr. Secousse, *op. cit.*, p. 390). Il se rendit en Navarre en janvier 1365 en passant par la Bretagne (AGN, reg. 124, fol. 59v, et caj. 21, n° 87 LII ; *Le compte des recettes et dépenses du roi de Navarre en France et en Normandie de 1367 à 1370*, E. Izarn éd., Paris, 1885, p. 316), et y résida jusqu'en septembre 1368 (AGN, caj. 21, n° 87 LII, et cartulaire de Charles II, *passim*), chargé de diverses missions diplomatiques, notamment auprès du prince de Galles en Guyenne (AGN, caj. 20, n° 90 X – septembre 1365) et auprès du roi de Castille (AGN, reg. 118, fol. 124 et caj. 21, n° 29 I – juin 1366).

- Peu de temps après son retour en Normandie, il fut préposé au début 1369 à la garde de la tour de Notre-Dame d'Évreux (*Le compte ...*, p. 271 et 380). Il fut chargé de diverses missions, en septembre 1369 auprès du comte d'Étampes ainsi qu'auprès du roi de France qui se trouvait à Rouen avec son conseiller Bureau de La Rivière et le bailli d'Évreux (*Le compte ...*, p. 360), et en avril 1370 auprès du roi de France à Paris sur fond de négociations entre les deux cours française et navarroise (*Le compte...*, p. 385).
- Pierre Bourgeois accompagna jusqu'à Avignon au moins Charles II dans son voyage de retour vers la Navarre fin 1371 après un séjour de deux ans et demi dans sa principauté (AGN, caj. 27, n° 31 – 12 juin 1372). Il regagna ensuite la Normandie.
- Il se retrancha au moment de la conquête de la principauté en 1378 dans la place forte de Pacy, où il conseilla au capitaine du lieu Léger d'Orgesin de se rendre aux troupes françaises (AN, JJ 113, fol. 11, n° 16 – 30 juin 1378, publié dans D.-Fr. Secousse, *op. cit.*, p. 439).
- Philippe de Navarre lui donna en octobre 1362 un don de 60 écus annuels (*Le compte ...*, p. 104)
- Il figure sur le rôle des 300 partisans navarrois amnistiés en 1360 à l'occasion du traité de Calais réconciliant Charles II avec son royal beau-père (D.-Fr. Secousse, *op. cit.*, p. 182), et reçut de nouveau le pardon royal en 1378 (AN, JJ 113, fol. 11, n° 16 – 30 juin 1378, publié dans D.-Fr. Secousse, *op. cit.*, p. 439).

2. Guillaume de CHAUMONT (1336 – +? 1349)

A. Originaire du comté de Champagne.

[Chaumont, Haute-Marne, chef-lieu dép.]

- Official de l'évêque de Langres, chanoine de Saint-Laurent de Joinville au diocèse de Châlons-en-Champagne, chapelain perpétuel d'Acy-en-Mulcien (diocèse de Meaux) et de Lugny (diocèse de Paris) en 1336 (J.-M. Vidal, *Lettres communes de Benoît XII (1334-1342)*, t. 1, n° 3003), Guillaume de Chaumont avait ajouté à ces différentes dignités celle de curé de Vitry-le-Croisé (diocèse de Langres) en 1342, année où il devint chanoine de Langres (U. Berlière, *Suppliques de Clément VI*, Paris, 1906, n° 34). Jeanne d'Évreux le fit nommer chanoine et archidiacre d'Évreux en 1346 alors qu'il était devenu entre temps chanoine de Saint-Médard de Paris, de Théroüanne et de Saint-Thomas de Crépy au diocèse de Senlis (*Suppliques de Clément VI*, n° 1065 et 1097).

- C. Porte le titre de maître, qu'il obtint peut-être à l'université de Paris: il assista, dans le groupe des clercs qualifiés de maîtres, à la lecture de la déclaration de Philippe VI de Valois ordonnant en 1344 au prévôt de Paris de prendre sous sa protection les maîtres et étudiants de l'université avec leurs familles (H. Denifle et E. Châtelain, *Chartularium universitatis Parisiensis*, t. 2, pp. 563-564).
- Licencié en lois (*Lettres communes de Benoît XII*, t. 1, n° 3003).
- D. Guillaume de Chaumont ne devait pas servir Philippe d'Évreux, du moins ne figure-t-il pas sur la liste des chevaliers, clercs et écuyers ayant bénéficié de ses livrées entre 1337 et 1342. Il fut chancelier de Jeanne d'Évreux entre au moins 1346 (BNF, Duchesne 99, fol. 22v – 11 juin 1346) et 1349 (AGN, caj. 11, n° 35 – 27 avril 1349), et était également son conseiller (*Ibid.*).
- Il disparaît après 1349 de la documentation, peut-être fut-il victime de la peste qui sévissait alors dans le royaume de France et qui dut emporter la comtesse Jeanne.
- E. Conseiller du duc de Bourgogne en 1342 (*Lettres communes de Benoît XII*, t. 1, n° 3003), Guillaume de Chaumont approcha peut-être la comtesse d'Évreux à l'occasion de la désignation par celle-ci en 1343 du duc de Bourgogne comme son procureur pour renoncer à la succession de son mari (J. Viard, *Documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois (1328-1350). Extraits des registres de la Chancellerie de France*, t. 2, Paris, 1900, p. 211). Le duc de Bourgogne avait par ailleurs été désigné par Philippe d'Évreux comme son exécuteur testamentaire (E. Déprez, J. Glénisson et G. Mollat, *Clément VI (1342-1352). Lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France*, t. 1, n° 948), ce qui dut également contribuer à la rencontre de Guillaume de Chaumont avec la comtesse d'Évreux.

3. Dreu ou André JORDAN (JORDAIN) (1337 – + 1351)

- A. L'origine navarraise de Dreu Jordan donnée par certains auteurs ne tient pas à l'analyse de sa carrière telle qu'elle est reconstituée ci-après (voir notamment B. Leroy, "Les hommes de gouvernement de Charles II", dans *Príncipe de Viana*, t. 48, 1987, n° 182 [*VI centenario de Carlos II de Navarra*], p. 610). Toutefois, son origine géographique n'a pu être percée. Peut-être venait-il de la vallée de l'Essonne où il possédait un moulin sur la rivière du même nom en 1347 (AN, JJ 76, fol. 104, n° 147).
- Dreu Jordan, titulaire de la chapellenie de Saint-Laurent d'Aniane dans le diocèse d'Orléans en 1339 (*Lettres communes de Benoît XII*, t. 2, n° 6664), abandonna ce bénéfice pour devenir doyen d'Auxerre en novembre 1345 (*Gallia Christiana*, t. 12, col. 353), succédant ainsi à Jean de Saint-Germainmont, ancien chancelier de Philippe d'Évreux.
 - Il mourut en janvier 1351 en Navarre, et fut enterré dans l'église des Jacobins d'Estella où la construction de sa sépulture débuta le 6 février (José Goñi Gaztambide, "La formación intelectual de los Navarros en la Edad Media (1122-1500)", dans *Estudios de Edad Media de la corona de Aragón*, vol. 10, 1975, notice 128 p. 206 ; Ángel Canellas López, "La cancellería del reino de Navarra desde Teobaldo I a Blanca", dans *Jeronimo Zurita. Cuadernos de historia*, t. 47-48, 1983, p. 78. Ces deux auteurs in-

diquent l'année 1350, n'ayant pris garde de convertir l'année du document rédigée dans le style de Pâques).

- C. Qualifié de maître (AN, K 44, n° 24), Dreu Jordan était un avocat réputé du règne de Philippe VI de Valois (R. Cazelles, *La société politique et la crise de la royauté sous Philippe VI de Valois*, Paris, 1958, p. 300).
- D. Dreu Jordan était au service de Philippe d'Évreux, et reçut comme les autres clercs de sa qualité de ses livrées à partir de 1339 (BNF, fr. 7855, p. 470 et suiv.). Il resta au service du successeur de Philippe et de Jeanne d'Évreux et devint son chancelier (AN, K 44, n° 24, acte daté du 25 mars 1350 de Paris, pris *Par le roy, presens mons. d'Ivry et mestre André Jordain, chancelier*). Il accompagna Charles II dans son royaume à l'occasion de son couronnement: il était présent à Pampelune le 5 juin 1350 lors de la confirmation du traité de Conflans conclu par sa mère avec l'Aragon (AGN, caj. 11, n° 35, acte pris en présence, notamment, de *magistro Andrea Jordain, decano Authissodorensi, cancellario nostro*).

4. Jean de HANNEUCOURT (1357 – + 1375)

A. Originaire de la châtelainie de Mantes.

[Hanneucourt, Yvelines, arr. Mantes-la-Jolie, cant. Limay, c^{ne} Gargenville]

- Jean de Hanneucourt était depuis 1371 au moins chanoine de Notre-Dame de Mantes au diocèse de Chartres et chanoine de Saint-Malo de Pontoise dans celui de Rouen, année où il obtint une expectative dans le chapitre de Chartres (*Lettres communes de Grégoire XI*, n° 13383, non publiée). L'année suivante il était en possession d'autres bénéfices normands, dont une cure et une chapellenie à Bouquelon dans le diocèse de Rouen, et une prébende collégiale à Saint-Guillaume de Mortain (*Lettres communes de Grégoire XI*, n° 19480, non publiée). Il résigna cette dernière en 1374 en faveur de son neveu, prénommé Jean (AGN, caj. 29, n° 1 B, fol. 9v). Il obtint alors peut-être un canonicat à Évreux et finit évêque élu de Dax en juin 1375, quelques mois avant son décès (J. Goñi Gaztambide, "Los obispos de Pamplona del siglo XIV", dans *Príncipe de Viana*, t. 23, 1962, p.j. 31, p. 189).
- Décède le 10 août 1375 (AGN, reg. 158, fol. 281).
- B. Un Jean de Hanneucourt, qualifié de maître comme le personnage dont cette notice fait l'objet, se présentait sous la qualité de bourgeois de Mantes en 1333 (AN, X 1A/6, fol. 324v-325 – 19 juin 1333). Un autre maître Jean de Hanneucourt prêtait à Philippe d'Évreux en 1329 la somme de 160 l. (AD Pyrénées-Atlantiques, E 519, peau n° 10 v). Sans doute s'agit-il du même personnage décédé avant 1343 (AN, X 1A/10, fol. 45v).
- Plusieurs membres de la famille Hanneucourt ont servi Charles II, certainement tous parents, même si les liens de parenté qui les unissaient n'ont pu être établis. Aucun Hanneucourt ne figure sur la liste des partisans de Charles auxquels Jean II pardonna en 1355 suite au traité de Valognes (D.-Fr. Secousse, *op. cit.*, pp. 584-485), mais six Hanneucourt figurent sur le rôle des 300 partisans amnistiés par Jean II en 1360 à l'occasion du traité de Calais réconciliant Charles II avec son royal beau-père: maître Jean de Hanneucourt l'Aîné, dernier chancelier d'origine française, maître Jean de Hanneucourt le Jeune, Robinet de Hanneucourt, Jean de Hanneucourt, dit Moine, et Guillaume de Hanneucourt (D.-Fr. Secous-

- se, *op. cit.*, p. 582 et 584), auquel il faut peut-être ajouter un sixième, Tercellet, sauf à considérer qu'il s'agit d'un diminutif, comme Moine, et dans ce cas l'assimiler avec Guillaume.
- Jean de Hanneucourt, dit Moine, frère de Jean de Hanneucourt le Jeune, devint huissier d'armes de Charles II, et reçut le 14 décembre 1365 la somme de 500 fr. en considération des pertes subies et de sa renonciation aux arrérages impayés de sa provision (BNF, fr. 20387, n° 31). Il était en 1366 en Navarre (AGN, caj. 21, n° 71 IX), et devint en 1368 chambellan de Charles II (BNF, fr. 20387, n° 35). Le testament de Charles II de 1361 lui laissait une rente annuelle de 80 écus (S. Honoré-Duvergé, "Un testament de Charles le Mauvais (1361)", dans *Mélanges dédiés à la mémoire de Félix Grat*, t. 1, Paris, 1946, p. 335, art. 14).
 - Jean de Hanneucourt le Jeune, parent du chancelier, a servi au conseil de Philippe de Navarre en Normandie (BNF, fr. 26005, n° 1469 – 24 juillet 1363), et fut désigné par ce dernier comme son exécuteur testamentaire (AD Nord, B 454, n° 9036 – 27 août 1363). Il fut payé d'une partie de son salaire le 11 janvier 1364 sur ordre de la reine Blanche, autre exécutrice testamentaire et soeur de Charles II (BNF, PO 27, doss. 642 [Alleaume], n° 4). Il fut aussi le conseiller de Charles II. Il périt des suites de ses blessures reçues lors de la prise de Mantes par Du Gueclin en avril 1364, qu'il défendait avec d'autres partisans du roi de Navarre (*Chronique des quatre premiers Valois (1327-1393)*, S. Luce éd., Paris, 1862, p. 140). Ses enfants reçurent le 14 décembre 1365, en souvenir de cette résistance et pour les aider à maintenir leur état, la rente à vie dont il jouissait et que leur oncle, Le Moine de Hanneucourt, était chargé de percevoir à leur place en raison de leur minorité (BNF, PO 1473, doss. 33398 [de Hanneucourt], n° 2, mentionné dans *Le compte ...*, p. 110). Ils furent gratifiées dans le testament de Charles II de 1376 d'un don de 500 fr. pour les aider à se marier (BNF, fr. 3863, fol. 118), et celui de 1385 prévoyait en leur faveur un don au cas où ses terres de France et de Normandie lui seraient rendues ou échangées contre d'autres (P. Tucoo-Chala, "Le dernier testament de Charles le Mauvais: 1385", dans *Revue de Pau et du Béarn – Bulletin de la société des sciences, arts et lettres de Pau*, n° 2, 1974, p. 200, art. 43).
 - Robinet de Hanneucourt accompagna Charles II dans son voyage de Navarre en 1361 et devint alors valet de sa chambre (AGN, caj. 14, n° 145 VIII). Il fut nommé sergent d'armes le 30 janvier 1363 en raison des services rendus lors de la délivrance du roi "a quoal eill fut present en su persona" (AGN, reg. 10 7, fol. 31v et caj. 15, n° 13). Il fit partie de l'expédition de Louis de Navarre fin 1364 en France (AGN, reg. 111, fol. 54v), et occupa ensuite la charge de maître de la paneterie de l'hôtel de ce dernier lors de sa lieutenance dans les terres de France et de Normandie en 1364–1366 (*Le compte ...*, p. 69). De retour dans le royaume, il accompagna Charles II dans son voyage de France en 1369 (AGN, caj. 25, n° 25 VIII). Il fut capitaine de la bastide de Pont-l'Abbé entre au moins 1370 (*Le compte ...*, p. 251) et 1378 (BNF, naf 21288, n° 158 – 16 mars 1377). Robinet de Hanneucourt resta en place quelque temps encore après la conquête de la principauté en 1378 (BNF, PO 1473, doss. 22298 [Hanneucourt], n° 18 – 5 juillet 1378), et reçut le pardon de Charles V la même

- année (AN, JJ 113, fol. 20 v, n° 46 – 30 juillet 1378). Il était gratifié d’une rente à vie de 80 l. pour considération des services rendus ‘tanto en el fecho de su deliurança como depues’ à prendre sur la trésorerie des terres de France et de Normandie et qui fut transférée en 1362 sur celle de Navarre (AGN, reg. 105, fol. 197, et caj. 15, n° 67 I).
- Guillaume de Hanneucourt est mentionné dans le testament de 1361, gratifié d’une rente annuelle de 80 écus (S. Honoré-Duvergé, *Un testament ...*, p. 335, art. 14). Il s’agit sans aucun doute de Tercellet de Hanneucourt. Cette proposition est la seule satisfaisante car les services insignes que Tercellet rendit à Charles II explique mal qu’il ait pu être oublié du rôle des amnistiés de 1360 –où figure Guillaume de Hanneucourt– et des différentes libéralités que le roi de Navarre accorda aux autres membres de sa famille. Tercellet de Hanneucourt joua en effet un rôle très important dans sa libération en novembre 1357 du château d’Arleux: après l’avoir fait chevalier et rappelé que son frère aîné mourut lors de la prise de Mantes, Charles II lui donna 6.000 fr. d’or pour s’établir en raison de “la grant et perfeta amor que eill, sus hermanos et amigos cormanos” lui montrèrent, spécialement durant sa captivité “en buscar et fayllar la manera de la deliurança de preson del dito seynnor rey con otros ensemble” (AGN, reg. 125, fol. 47 – juin 1368, et caj. 23, n° 27 I). Ce frère aîné est maître Jean de Hanneucourt le Jeune blessé mortellement à Mantes, et son autre frère est Moine de Hanneucourt. Guillaume serait donc le troisième des frères, surnommé Tercellet pour caractériser sa place. Il accompagna Charles II dans son royaume en 1361 et y devint son chambellan (AGN, reg. 144, fol. 101). Il fit partie de la suite qui accompagna Charles II dans son voyage de France en 1369 (AGN, caj. 23, n° 27 II), et fut capitaine de Nonancourt entre 1369 (*Le compte ...*, p. 297) et 1371 (BNF, fr. 26010, n° 117 – 18 janvier 1371). Il fut appelé par Charles II dans son royaume en septembre 1375 (AGN, reg. 153, fol. 31), et en repartit au début de 1376 (AGN, reg. 153, fol. 32). Il était devenu capitaine d’Anet à la veille de la conquête de la principauté en 1378 (BNF, PO 2230, doss. 50446 [de la Penneterie], n° 2 – 12 février 1378). Tercellet de Hanneucourt est cité dans le testament de Charles II de 1376, qui prévoyait que lui fût entièrement payé ce qui lui était dû (BNF, fr. 3863, fol. 118). Il reçut le pardon de Charles V en 1378 (AN, JJ 113, fol. 20 v, n° 48 – 30 juillet 1378).
 - On connaît deux frères au chancelier, maître Simon de Hanneucourt, décédé avant 1374 (AGN, caj. 29, n° 1 B, fol. 9v), et un autre encore en vie en 1376 auquel Charles II laissait dans son testament de cette année 100 l. de rente à vie, et 300 fr. à répartir entre ses autres héritiers (BNF, fr. 3863, fol. 118). Pareille disposition était prévue dans le testament de 1385 au cas où ses terres de France et de Normandie lui seraient rendues ou échangées contre d’autres (P. Tucoo-Chala, *Le dernier testament ...*, p. 200, art. 43).
- C. Jean de Hanneucourt, comme beaucoup d’autres membres de sa famille, portait le titre de maître.
- Licencié en lois (*Lettres communes de Grégoire XI*, n° 13383, non publiée), Jean de Hanneucourt fit vraisemblablement ses études à l’université de Paris, où il figurait comme clerc du diocèse de Paris dans le rôle des maî-

- tres-ès-arts de 1349 (H. Denifle et É. Châtelain, *Chartularium ...*, t. 2, p. 632).
- D. Conseiller de Philippe de Navarre (BNF, fr. 20387, n° 16 – 25 juillet 1362, et fr. 26005, n° 1378 – 26 août 1362) et de Charles de Navarre, son nom apparaît dans les mentions hors teneur depuis au moins 1358 (AGN, caj. 13, n° 79, acte daté d'Évreux du 3 avril 1358 pris *Par le roy, present maistre Jehan de Hannecourt*).
- Avant de devenir chancelier, charge qu'il occupa de 1364 à 1375 (S. García Larragueta et M^a I. Ostolaza, "Las cancellerías y el documento regio navarro. Estado de la cuestión", dans *Boletín de la Sociedad castellonense de cultura*, t. 58, 1982, p. 410) avec celle de titulaire du sceau du tribunal de la cour (M^a I. Ostolaza, "El tribunal de la Cort de Navarra durante el siglo XIV (1329-1387)", dans *Príncipe de Viana*, t. 47, 1986, p. 539), Jean de Hanneucourt fut chargé de présenter en 1360 la liste des 300 partisans dont Charles II demandait l'amnistie à son royal beau-père (D.-Fr. Secousse, *op. cit.*, pp. 176-177).
 - Jean de Hanneucourt fit partie des envoyés navarrais délégués par Philippe de Navarre à la fin de l'année 1361 pour se livrer sur place dans le duché de Bourgogne à une enquête sur la réalité des droits de Charles II après l'ouverture de la succession de Philippe de Rouvres (D.-Fr. Secousse, *op. cit.*, p. 390). Après être venu rendre compte de sa mission à Charles II dans son royaume en étant passé par Bordeaux (AGN, caj. 15, n° 87 VIII), il fut envoyé en compagnie de Juan Ramírez de Arellano et du doyen de Tudela Jean Crozat en décembre 1362 à Avignon pour réfuter les offres faites quelques mois plus tôt par Jean le Bon concernant cette succession (D.-Fr. Secousse, *op. cit.*, pp. 202-203). Il alla ensuite informer Charles II du résultat de ces différentes démarches: il était présent en Navarre dès mai 1363 (BNF, PO 2767, doss. 61701 [Sainte Mèreglise en Normandie], n° 3, acte daté de Pampelune du 31 mai 1363 pris *Par le roy, present maistre Jehan de Hanecourt*).
 - Il fit partie d'une grande ambassade déléguée en janvier 1365 à Avignon pour poser les bases d'une paix avec le roi de France suite à la défaite de Cocherel l'année précédente (R. Delachenal, *Histoire de Charles V*, t. 3, pp. 184 et 185). Il accompagna le roi de Navarre dans son voyage en France et en Normandie en 1369–1371. Il négocia, lors du court séjour de Charles II à Nantes en juillet 1369 comme hôte du duc de Bretagne, un traité d'alliance avec le duché (D.-Fr. Secousse, *op. cit.*, pp. 428-429), et participa activement entre octobre 1369 et mars 1370 avec les gens du roi de France à Paris aux pourparlers de la révision du traité de Paris de 1365 (*Le compte...*, pp. 363, 372, 377 et 391).
 - Reprenant les affaires du royaume après son retour en Navarre en 1372, il joua un rôle dans le règlement du conflit avec la Castille, participant en 1373 à une ambassade auprès du cardinal Gui de Boulogne (AGN, caj. 28, n° 18).
 - Charles II désigna Jean de Hanneucourt comme exécuteur de son testament de 1361 (S. Honoré-Duvergé, *Un testament...*, p. 342), et laissa dans celui de 1376 à son frère une rente à vie de 100 l., et la somme de 300 fr. à répartir entre ses autres héritiers (BNF, fr. 3863, fol. 118). Le testament de 1385 les citaient encore et prévoyait de leur laisser un don dans le cas

où ses terres de France et de Normandie lui seraient rendues ou échangées contre d'autres (P. Tucoo-Chala, *Le dernier testament...*, p. 200, art. 43).

5. Thomas de LADIT (1336 – + 1358)

- A. L'origine normande de Thomas de Ladit proposée par certains auteurs ne tient pas à l'analyse des données rassemblées ci-après (voir notamment B. Leroy, "Le royaume de Navarre sous Charles II et Charles III. État et société de 1350 à 1425", dans *Historia administrativa y ciencia de la administracion comparada. Trabajos en homenaje a Ferran Valls y Taberner*, Barcelona, 1990, p. 4317). Il paraît plus vraisemblable qu'il soit originaire du comté de Brie (c'est l'hypothèse avancée par F. Delivré, *Des universitaires partisans...*, p. 177).
- Chanoine de Saint-Martin-des-Champs en Brie au diocèse de Paris entre 1336 (*Lettres communes de Benoît XII*, t. 1, n° 2954) et 1352 au moins (A. Longnon, *Pouillés de la province de Sens*, Paris, 1904, p. 378), Thomas de Ladit fut reçu chanoine de Reims en 1343, et conserva cette prébende jusqu'à son remplacement en 1356. Chanoine prébendé de Chartres à partir d'au moins 1349 et jusqu'en 1357, chantre de ce même établissement en 1350 – 1351 (AGN, caj. 11, n° 35 et 4), il obtint en 1349 d'être nommé abbé de Falces au diocèse de Pampelune sur l'intercession de Jeanne d'Évreux (S. García Larragueta et M^e I. Ostolaza, *Las cancellerías...*, p. 410). Il est possible qu'il ait accepté de se défaire de ses bénéfices en vue de sa réception dans le chapitre de Notre-Dame de Paris qui survint en 1358, soit quelques mois avant sa mort (R. Gane, *Etude d'un groupe canonial. Le chapitre Notre-Dame de Paris au XIV^e siècle*, thèse de doctorat, Université de Paris IV, 1985, t. 2, notice).
 - B. Frère de Philippe et de Jean de Ladit (A. Canellas López, *art. cit.*, p. 78). Jean de Ladit, chanoine de la Chapelle-Gautier au diocèse de Paris en 1352 (A. Longnon, *Pouillés de la province de Sens*, p. 379) et d'Évreux en 1361 (B. Leroy, *Les hommes de gouvernement de Charles II*, note 6, p. 610), était un clerc de la chancellerie des comtes d'Évreux entre au moins 1340 (AGN, caj. 9, n° 14 – 16 juillet 1340) et 1343 (AGN, caj. 9, n° 73 – 13 juin 1343). Il était encore en vie en 1365 (*Le compte...*, p. 327). Il figure sur la liste des partisans de Charles II auxquels Jean II pardonna au traité de Valognes en 1355 (D.-Fr. Secousse, *op. cit.*, p. 585), ainsi que sur celle des 300 partisans navarrais amnistiés en 1360 à l'occasion du traité de Calais réconciliant Charles II avec son royal beau-père (D.-Fr. Secousse, *op. cit.*, p. 183).
 - C. Porte le titre de maître (AGN, caj. 31, n° 54).
 - D. Clerc de Philippe d'Évreux depuis au moins 1336 (*Lettres communes de Benoît XII*, t. 1, n° 2954), Thomas de Ladit fut gratifié régulièrement d'une livrée comtale de 1337 jusqu'en 1342 au moins (BNF, fr. 7855, p. 470 et suiv.). Il devait avoir la confiance des princes car il assista au contrat de mariage de Marie de Navarre et de Pierre d'Aragon signé au château d'Anet le 6 janvier 1337 (AGN, caj. 7, n° 58), et à la décision de Jeanne d'Évreux prise le 30 juillet 1340 à Bréval de délier de leur serment les capitaines des châteaux compris dans la dot de sa fille Marie (AGN, caj. 9, n° 14).

- Thomas de Ladit accompagna Philippe d'Évreux en 1342 dans son royaume où il était présent à ses côtés en juin à Saint-Jean-Pied-de-Port (AGN, reg. 46, fol. 158). Il devint conseiller de Jeanne d'Évreux à partir d'au moins 1345: il négocia à la fin de cette année le solde du paiement de la dot de Marie de Navarre épouse de Pierre d'Aragon (*Los judíos del reino de Navarra, Documentos 1334–1350*, J. Carrasco, F. Miranda García, E. Ramírez Vaquero, Pamplona, 1995, n° 325, p. 489), et fut en outre envoyé en mission en mars 1349 à Avignon, à Valence et à Pampelune prendre part aux négociations qui aboutirent notamment au traité de Conflans entre la Navarre et l'Aragon (B. Leroy, "Autour de Charles "le Mauvais". Groupes et personnalités", dans *Revue historique*, t. 273, 1985, n° 553, note 14, p. 8, qui commet une légère erreur en faisant durer cette importante mission diplomatique jusqu'en 1350).
- Thomas de Ladit resta au service de Charles II qui en fit son chancelier de 1351 à 1358 (M^e I. Ostolaza Elizondo, *El tribunal de la Cort de Navarra ...*, pp. 555-556). Ses biens navarrais furent confisqués pour mauvaise gestion, semble-t-il, et réclamés par ses frères Philippe et Jean (A. Canellas López, *art. cit.*, p. 78, et M^e I. Ostolaza Elizondo, *art. cit.*, pp. 555-556).
- Thomas de Ladit occupa une place privilégiée dans l'entourage de Charles II dont il était un conseiller important, sinon le plus important du début de son règne. Il s'engagea à fond dans les affaires du royaume de France et fut constamment présent à ses côtés: lors de sa lieutenance en Languedoc pour le compte du roi de France en 1351 (AN, JJ 81, fol. 228, n° 459); lors de sa fuite en octobre 1354 vers Avignon (D.-Fr. Secousse, *op. cit.*, pp. 59-60 et AGN, reg. 76, fol. 221v-222); lors de son repli vers son royaume de Navarre, d'où il repartit en juin 1355 (AGN, reg. 76/2, fol. 109); lors de son arrestation à Rouen le 5 avril 1356, d'où il parvint à s'échapper (R. Delachenal, *op. cit.*, t. 1, p. 152). Il fut chargé par Philippe de Navarre, au cours de l'hiver 1356–1357, de porter en Angleterre auprès d'Édouard III sa demande d'appui pour la libération de son frère, conformément aux termes du traité de Clarendon (J. Kervyn de Lettenhove, *Oeuvres de Froissart*, t. 18, pp. 399-400). Il avait déjà été en contact avec les Anglais en janvier 1354 lorsque Charles II l'avait envoyé en mission à Bruges auprès du duc de Lancastre pour engager des premiers pourparlers avec Édouard III (R. Delachenal, *Premières négociations de Charles le Mauvais avec les Anglais (1354-1355)*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 61, 1900, p. 259).
- Présent dans la capitale au moment du meurtre d'Étienne Marcel le 31 juillet 1358, Thomas de Ladit l'était encore lors de l'entrée du dauphin le 2 août suivant. Il fut arrêté le lendemain, emprisonné d'abord au Châtelet, puis détenu au Palais, supplicié et remis ensuite à la justice de l'évêque de Paris dont il relevait. A peine était-il sorti du Palais qu'il était massacré par les Parisiens présents (R. Delachenal, *Histoire de Charles V*, t. 1, pp. 463 et 467-468).
- Charles II laissa dans son testament de 1376 à ses héritiers la somme de 500 fr. (BN, fr. 3863, fol. 118). Ils sont encore cités dans celui de 1385 qui prévoyait un don en leur faveur au cas où ses terres du royaume de France lui seraient rendues ou échangées contre d'autres (P. Tucoo-Chala, *Le dernier testament...*, p. 200, art. 43).

- Thomas de Ladit figure sur la liste des partisans de Charles II auxquels Jean II accorda le pardon au traité de Valognes de 1355 (D.-Fr. Secousse, *op. cit.*, p. 584), et reçut des lettres d’absolution en janvier 1356 avec Charles II et les autres personnes qui auraient dû accompagner le dauphin dans son voyage auprès de son oncle l’empereur à l’insu du roi Jean II (AN, JJ 84, fol. 225v, n° 432, cité par R. Delachenal, *op. cit.*, t. 1, p. 116).
- E. Thomas de Ladit semble avoir détenu une charge de clerc auprès de Philippe VI de Valois en 1350 (F. Delivré, *op. cit.*, p. 61).

6. Philippe de MELUN (1316 – + 1345)

- A. Noble originaire de Brie, seigneur de Saint-Maurice-sur-Aveyron et d’Aillant-sur-Milleron (BNF, PO 1916, doss. 44214 [Melun], fol. 159).
[Saint-Maurice-sur-Aveyron et Aillant-sur-Milleron, Loiret, arr. Montargis, cant. Châtillon-Coligny]
- La carrière ecclésiastique de Philippe de Melun fut à la hauteur de son parcours au service des princes séculiers. Chanoine de Chartres en 1316 (G. Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, t. 1, n° 85), de Châlons-en-Champagne, Poitiers, et Saint-Pierre-aux-Hommes d’Orléans en 1317, il se voyait conférer cette année-là une prébende à Laon (*Lettres communes de Jean XXII*, t. 1, n° 21814). Il résigna ses bénéfices de Poitiers et d’Orléans pour devenir en 1320 sous-doyen de Bayeux (*Lettres communes de Jean XXII*, t. 3, n° 10941). Quatre ans plus tard il devenait chanoine de Rouen (*Lettres communes de Jean XXII*, t. 5, n° 18739) et de Paris (*Lettres communes de Jean XXII*, t. 5, n° 19441), et avant 1326 prévôt d’Auvers Saint-Georges (*Lettres communes de Jean XXII*, t. 6, n° 25521). Philippe de Melun ajouta à la liste de ses dignités celle de chanoine de Sens en 1326, et l’année suivante celle de grand archidiacre de Reims (*Lettres communes de Jean XXII*, t. 6, n° 29599). Il renonça en 1327 au canonicat qu’il détenait à Tournai depuis 1324 au moins au profit d’un clerc du roi de France (BNF, PO 1916, doss. 44214 [Melun], fol. 147, et *Lettres communes de Jean XXII*, t. 5, n° 21298, t. 4, n° 16984 et t. 6, n° 27932). Il conserva ses autres bénéfices, à l’exception de celui de Rouen auquel il ne fut d’ailleurs pas reçu suite à un contentieux, jusqu’à sa promotion à l’évêché de Châlons-en-Champagne intervenue en 1335 (*Lettres communes de Benoît XII*, t. 1, n° 174). Il finit sa carrière ecclésiastique comme archevêque de Sens de 1339 à 1345, succédant à son frère Guillaume qui avait occupé ce siège entre 1325 et 1329; ce fut son propre neveu, Guillaume, qui lui succéda (*Gallia Christiana*, t. 9, p. 891 et t. 12, pp. 74-75).
- Meurt en 1345, après avoir fait son testament le 28 janvier de cette année (BNF, PO 1916, doss. 44214 [Melun], fol. 173).
- B. Philippe de Melun était le fils du vicomte Adam IV de Melun et de Jeanne de Sully. Il appartenait donc à cette grande famille des Melun, serviteurs de la couronne de France, et fut lui-même, en qualité d’archevêque de Sens, pair de France (Père Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, t. 5, pp. 224-225). Il est le frère du vicomte Jean de Melun, décédé en 1350, attaché à la personne de Philippe V le Long avant son avènement et chambellan de France sous Philippe VI de Valois (R. Cazelles, *La société politique...*, pp. 102-103). Ses neveux Jean, Adam et Guillaume, fils de son frère Jean, jouèrent un très grand

- rôle sous le règne de Charles V (R. Cazelles, *Société politique, noblesse et couronne sous Jean le Bon et Charles V*, Paris, Genève, 1982, pp. 402-419).
- Le vicomte de Melun, frère du chancelier Philippe, recevait des fourrures du comte d'Évreux en 1329 (AD Pyrénées-Atlantiques, E 519, peau n° 6) et figure sur ses livrées entre 1338 et 1342 au moins (BNF, fr. 7855, fol. 470 et suiv.), mais il ne semble pas avoir joué un quelconque rôle actif dans son entourage à l'inverse de deux de ses autres frères, Jean et Robert.
 - Robert de Melun, seigneur de la Bassadière, décédé en 1342 (Père Anselme, *op. cit.*, t. 5, pp. 224-225), a été gratifié de livrées par Philippe d'Évreux entre au moins 1337 et 1341 (BNF, fr. 7855, p. 470 et suiv.). Il assista à la signature du contrat de mariage de Marie de Navarre avec Pierre d'Aragon dans la chambre des rois du château d'Anet le 6 janvier 1337 (AGN, caj. 7, n° 58), et accompagna en 1338 en Navarre son frère Philippe chargé d'accompagner Marie auprès de son époux ; ils s'engagèrent tous deux à cette occasion sur leurs biens en cas de non observation par la jeune épousée des clauses de son contrat de mariage concernant sa renonciation à la succession de Navarre (R. Castro, "El matrimonio de Pedro IV de Aragón y María de Navarra", dans *Estudios de la Edad Media de la Corona de Aragón*, vol. 3, 1947-1948, pp. 78 et 148-150).
 - Jean de Melun, seigneur de Fontenailles (Père Anselme, *op. cit.*, t. 5, pp. 224-225) accompagna les nouveaux souverains dans leur royaume en 1329 à l'occasion de leur couronnement, et fut témoin au règlement de la succession du royaume de Navarre décidé lors de la réunion des Cortès au palais royal d'Olite le 15 mai (B. Leroy, *Les débuts de la dynastie d'Évreux en Navarre...*, p. 22).
 - Cousin germain d'Henri IV de Sully, bouteiller de France, et autre grand serviteur des Évreux (Père Anselme, *op. cit.*, t. 2, p. 857).
- C. Porte le titre de maître (BNF, PO 1916, doss. 44214 [Melun], fol. 150 – 1328). Il fit des études de droit civil et de scolastique (*Lettres communes de Jean XXII*, t. 1, n°s 1098 et 1127).
- D. Philippe de Melun a été sans aucun doute le personnage le plus important du règne de Philippe d'Évreux. Il était déjà à son service lors de la mort du roi de France Philippe V le Long: il fut alors député avec Henri de Sully pour négocier avec Charles IV le Bel les droits de sa femme sur les comtés de Champagne et de Brie (D.-Fr. Secousse, *op. cit.*, p. 12). Il figure régulièrement de 1337 à 1342 sur les listes de clercs à son service bénéficiant de livrées, sur lesquelles il était qualifié de grand clerc (BNF, fr. 7855, pp. 470 et suiv.), et bénéficiait de fourrures dès 1329 (AD Pyrénées-Atlantiques, E 519, peau n° 6).
- Philippe de Melun a été l'un des artisans de la préparation de l'avènement de Philippe et Jeanne d'Évreux au trône de Navarre après que les Cortès du royaume eurent désigné la fille de Louis X pour succéder à Charles IV le Bel décédé. Avec Henri de Sully, bouteiller de France, et Aymar d'Archiac, il fut envoyé en juillet 1328 en Navarre revêtu des pouvoirs de lieutenant ; il fit le lien entre les Cortès et les souverains pendant l'année d'interrègne, déploya une activité diplomatique importante, consulta, contacta, et accompagna les nouveaux souverains pour leur couronne-

- ment (B. Leroy, dans différents articles, en dernier lieu *Les débuts de la dynastie d'Évreux en Navarre...*, pp. 19-23).
- Il fut chancelier de Navarre à partir d'au moins 1329 et jusqu'en 1331 (AGN, caj. 6, n° 96 – 10 mai 1329, et caj. 7, n° 17 – 24 juillet 1331), et continua de servir ensuite Philippe d'Évreux jusqu'en 1341 au moins (Musée diocésain de Pampelune, fonds de la cathédrale, v Epi., n° 21, acte du 13 juillet 1341 daté de Mantes et pris *Par le roy a la relacion de mons. de Senz et de vous*). Il fut notamment témoin en 1335 au contrat de mariage de Blanche de Navarre, fille de Philippe d'Évreux, avec André, fils d'Humbert dauphin de Viennois (*Gallia Christiana*, t. 9, p. 891), et délégué à plusieurs reprises en Navarre en qualité de lieutenant, venant donc doubler les pouvoirs des gouverneurs en place (B. Leroy, *Autour de Charles "le Mauvais" ...*, pp. 5-6). Il s'y rendit notamment en 1338 chargé d'accompagner Marie de Navarre auprès de son époux Pierre d'Aragon; il s'engagea avec son frère Robert à cette occasion sur ses biens en cas de non observation par la jeune épousée des clauses de son contrat de mariage concernant sa renonciation à la succession de Navarre (R. Castro, *El matrimonio de Pedro IV de Aragón...*, pp. 78 et 148-150).
 - E. Clerc et conseiller de Philippe VI de Valois depuis au moins 1334 (AN, JJ 66, fol. 618, n° 1414), Philippe de Melun fut également son gouverneur en Languedoc en 1340 (B. Leroy, *La Navarre au XIV^e siècle...*, p. 85).
 - Le service de Philippe de Melun dut s'étendre à la branche cadette des Évreux, puisqu'il fut l'exécuteur testamentaire en 1337 de Charles d'Évreux, comte d'Étampes et frère de Philippe (*Gallia Christiana*, t. 9, p. 891).

7. Robert PORTE (1355 – + 1379)

- A. Normand, originaire de Caen (*Histoire chronologique des évêques d'Avranches de maître Julien Nicole*, Ch. de Beaurepaire éd., dans *Mélanges et documents de la société de l'histoire de Normandie*, 4^{ème} série, 1898, p. 51).
 - Évêque d'Avranches de 1359 à 1379, année où il mourut (*Gallia christiana*, t. 11, col. 491-492, n° XLIII). Jean II lui abandonna à l'occasion de son accession à l'épiscopat la régale de son évêché (D.-Fr. Secousse, *op. cit.*, p. 159-160 – 5 novembre 1359).
- B. Guillaumot Porte fut appelé au tout début de 1355 avec Robert Porte par Charles II dans son royaume après son entrevue d'Avignon avec le duc de Lancastre (AGN, reg. 76/2, n° 109). Il figure sur les listes des amnisties de 1355 et 1360 (D.-Fr. Secousse, *op. cit.*, pp. 183 et 585). Il s'agit certainement d'un proche parent de Robert Porte, car ce dernier en fut l'exécuteur testamentaire en 1366/1367 (*Le compte...*, p. 316). Il avait accompagné Charles II dans son voyage vers la Navarre à la fin de 1361. Il devint son chambellan (AGN, caj. 14, n° 91 VIII – 30 mars 1361) et son huissier d'armes (AGN, caj. 15, n° 67 IX). Il occupait encore le poste de chambellan en 1366 avant de mourir quelque temps plus tard (J. Zabalo Zabalegui, *La administración del reino de Navarra en el siglo XIV*, Pampelona, 1973, p. 75 note 166). Charles II fonda une chapellenie perpétuelle pour le repos de son âme dans le couvent des Franciscains d'Olite (AGN, caj. 27, n° 82 LXXVII).
 - Robert Porte était sans doute aussi le parent de Guillaume Porte, profes-

seur ès lois en 1330 et doyen du Saint-Sépulcre de Caen, qui légua au chapitre de cette église des terres et revenus qu'il possédait à Caen, Houlgate et Colleville (AN, JJ 66, fol. 163v, n° 410).

- C. Porte le titre de maître (AGN, reg. 76/2, fol. 109).
- Professeur de droit canon (*Gallia christiana*, t. 11, col. 491).
- D. Robert Porte fut sans aucun doute le personnage le plus important de la société politique de la principauté: conseiller de Charles II dès 1355 (AGN, reg. 76/2, fol. 109), il fut appelé par le roi au début de cette année dans son royaume après son entrevue d'Avignon avec le duc de Lancastre, et s'en retourna en France en avril de la même année investi d'une mission par Charles II (AGN, reg. 76/2, fol. 109). Il fut plénipotentiaire du roi avec Juan Ramírez d'Arellano et Robert de Picquigny, autres conseillers, au traité de Calais d'octobre 1360 réconciliant Charles II avec son royal beau-père (D.-Fr. Secousse, *op. cit.*, p. 172).
- Robert Porte fut choisi par Charles II pour être son chancelier en 1359 (D.-Fr. Secousse, *op. cit.*, pp. 160–161 – 19 octobre 1359), et il occupa cette charge jusqu'en 1364 (BNF, fr. 26006, n° 33 – 21 juin 1364). Il assura selon toute vraisemblance l'interim du gouvernement de la principauté après le décès de Philippe de Navarre, frère de Charles II et son lieutenant, survenu en août 1363 jusqu'à l'arrivée du captal de Buch (*Le compte...*, p. 227). Il assura également le gouvernement de la principauté après la défaite de Cocherel en suppléant le captal de Buch prisonnier dont il était le lieutenant avec l'abbé de Cherbourg (BNF, fr. 20879, n° 86 – 25 juin 1364, et n° 88 – 8 août 1364).
 - Le fait qu'il ait été déchargé du cancellariat est peut-être une conséquence de la défaite de Cocherel. Il n'en continua pas moins de servir Charles II, et il se rendit peut-être alors en Bretagne négocier les bases d'une alliance avec Jean IV de Montfort patroné par les Anglais (*Chronique des quatre premiers Valois*, p. 159). Il participa par ailleurs aux négociations qui aboutirent au traité de Paris de mai 1365, comme le suggère sa présence en Navarre en janvier de cette année (BNF, PO 1246, doss. 27908 [Fresnoy], n° 2). Il y était à nouveau présent en février 1366 (BNF, Clair. 79, fol. 6203, n° 99). Son rôle à la tête de la principauté ne se démentit pas: il représenta le captal de Buch, lieutenant du roi sur ses terres de France et de Normandie, pendant ses absences, une première fois avec le Navarrais Ferrando d'Ayanz entre 1367 et 1368 (*Le compte...*, pp. 205, 163 et passim), puis avec le chevalier normand Jean de Tilly de janvier à juillet 1369 (*Le compte...*, pp. 83, 247 et passim). Il fut enfin conjointement avec Ferrando d'Ayanz garde et gouverneur pour Charles II de ses terres françaises et normandes après son séjour français en 1369/1371 (BNF, fr. 25996, n° 190 – 10 mars 1372, et BNF, PO 409, doss. 9109 [Bonnebos], n° 3 – 30 mars 1374).
 - Robert Porte, parallèlement à son rôle politique, exerça des missions diplomatiques, comme lors des traités de Calais en 1360 et de Paris en 1365. Avec Jean de Hanneucourt, il fit plusieurs voyages entre octobre 1369 et mars 1370 entre Paris et Cherbourg pour négocier avec la cour de France la révision du traité de Paris de mai 1365 (*Le compte...*, pp. 148, 372, 377 et 391). Il participa de même à des négociations avec la cour de France en 1377, effectuant deux voyages à Paris durant les onze premiers jours

- du mois de juin, et siégeant au conseil de Pierre de Mortain, lieutenant de son père en Normandie, en juillet 1377 à Évreux (BNF, fr. 20879, n° 101).
- Robert Porte occupa également des fonctions militaires de défense de la principauté: Charles II le nomma garde du fort de Regnéville en février 1366 pour l'entretien duquel il recevait 1.000 fr. d'or (BNF, fr. 20879, n° 91). Il était encore en place en 1372 (*Le compte...*, p. 257).
 - Il fut gratifié en 1366 d'une pension annuelle de 2.000 fr. (BNF, fr. 20879, n° 90 – 1^{er} février 1366). Les conditions de sa pension furent revues en 1376: elle fut alors fixée à 500 l. annuelles et 4 fr. par jour de service au conseil du roi (BNF, fr. 20879, n° 99).
 - Robert Porte fut désigné par Philippe de Navarre en 1363 comme son exécuteur testamentaire (AD Nord, B 454, n° 9036 – 27 août 1363), et il le fut aussi par Charles II pour ses terres de France et de Normandie dans son testament de 1376 avec un salaire de 400 fr. (BNF, fr. 3863, fol. 120v et 121v).
 - Robert Porte figure sur la liste des partisans de Charles II auxquels Jean II pardonna au traité de Valognes de 1355 (D.-Fr. Secousse, *op. cit.*, p. 585), et en deuxième place sur celle des 300 partisans navarrais amnistiés de 1360 dressée à l'occasion du traité de Calais réconciliant Charles II avec son royal beau-père (D.-Fr. Secousse, *op. cit.*, p. 181).
 - Robert Porte fut, sur ordre de Charles V, traduit devant le Parlement de Paris après la conquête de la principauté en 1378, tandis que son temporel était saisi (Abbé J.-J. Desroches, *Annales religieuses de l'Avranchin*, Caen, 1847, p. 73).

8. Jean de SAINT-GERMAINMONT (1329 – + avant 1345)

A. Originaire des Ardennes.

[Saint-Germainmont, Ardennes, arr. Rethel, cant. Asfeld]

- En 1329, Jean de Saint-Germainmont obtenait l'amortissement de différentes terres et possessions sises à Saint-Germainmont qu'il destinait à la fondation d'une chapellenie en l'église paroissiale de cette ville (AN, JJ 66, fol. 88, n° 245).
- Déjà détenteur des bénéfices de Saint-Laurent de Rozoy-sur-Serre (diocèse de Laon) et de Notre-Dame de Condé-sur-Escaut (diocèse de Cambrai), Jean de Saint-Germainmont devint en 1333 chanoine de Laon (*Lettres communes de Jean XXII*, t. 12, n° 61168) et en 1336 chanoine de Reims (*Lettres communes de Benoît XII*, t. 1, n° 2611). Il avait ajouté à ces bénéfices ceux de doyen d'Auxerre et de chanoine de Notre-Dame de Mantes avant 1342, année où Philippe d'Évreux obtint pour lui un canonicat à Paris avec expectative de prébende (P. Van Isacker et U. Berlière, *Lettres de Clément VI (1342-1352), tome 1: 1342-1346*, Paris, 1906, n° 455).
- Son décès, survenu avant 1345 (*Suppliques de Clément VI (1342-1352)*, n° 942), est signalé dans l'obituaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Près à la date du 6 octobre (A. Molinier, *Obituaires de la province de Sens. t. 1: diocèses de Sens et de Paris, 1^{ère} partie*, Paris, 1902, p. 300).

C. Porte le titre de maître (AN, x 1C/1, n° 218 – 7 mai 1332).

- Licencié en lois (*Lettres communes de Jean XXII*, t. 12, n° 61168).

D. Jean de Saint-Germainmont entra au service de Philippe d'Évreux en

- 1329 au moins, à l'origine comme avocat avec une pension de 16 l. (AD Pyrénées-Atlantiques, E 519, peau n° 3). Clerc du comte, il bénéficia de ses livrées entre au moins 1337 et 1342 (BNF, fr. 7855, fol. 470 et suiv.).
- Il devint chancelier de Philippe d'Évreux, et occupa cette charge entre au moins 1332 (AN, X 1C/1, n^{os} 210–211 – 7 mai 1332) et 1342 (*Suppliques de Clément VI (1342-1352)*, n° 158).
 - Jean de Saint-Germainmont travailla comme réformateur dans le bailliage normand de Mortain en 1339 en compagnie du chambellan de Philippe d'Évreux Jean de Fresnay (AD Calvados, H 726, n° 430 – juin 1339).
- E. Jean de Saint-Germainmont était également clerc du roi de France et son conseiller en parlement, notamment en 1335 (AN, X 1C/1, n° 356) et 1340–1342 (R. Cazelles, *La société politique...*, p. 349).

RESUMEN

Los cancilleres de los reyes de Navarra de la dinastía de Évreux en el siglo XIV eran personajes importantes: consejeros, negociadores, diplomáticos y jefes de la cancillería a la vez, algunos influyeron decisivamente en la política de los príncipes. A pesar del destacado lugar que ocuparon en el entorno de los reyes y del papel preponderante que desempeñaron, no han sido objeto de estudio alguno. Este artículo intenta llenar ese vacío historiográfico, aunque limitándose a los cancilleres de origen francés de Felipe I de Évreux y de Carlos II de Navarra, sin duda los más difíciles de conocer, dada la escasez de fuentes –tanto francesas como navarras– a ellos referidas. Ocho cancilleres de origen francés se sucedieron desde 1328 hasta 1375. Por lo general residieron en Francia hasta 1364 y desde esa fecha se instalaron definitivamente en Navarra. Este traslado plantea la cuestión de la existencia de una cancillería en el reino antes de esa fecha, de su forma de organización y funcionamiento, de la categoría de su jefe y del papel que éste desempeñaba. El autor sugiere la idea de que la organización de la cancillería en el reino se remonta al año 1364, aproximándola a la que afectó a la Cámara de Comptos al año siguiente; de ser así, se confirmaría la intención política de Carlos II de dotar a su reino navarro de verdaderas instituciones de carácter estatal. Por otra parte, el estudio del origen geográfico, social e intelectual de estos ocho cancilleres muestra que tenían algunos rasgos comunes: pertenecían al mismo medio social, el de los eclesiásticos; todos cursaron estudios universitarios. Por lo tanto, son un ejemplo característico del grupo de letrados que contribuyeron a la transformación en estados de los principados y reinos en la Edad Media. Pero también los separan algunas diferencias que ponen de manifiesto las propias inclinaciones de los reyes de Navarra. Mientras que los cancilleres del conde Felipe no eran oriundos de las tierras de su principado francés, tres de los cinco de Carlos II sí que lo eran. Mientras que los cancilleres de Felipe servían también a la monarquía de los Valois, los de Carlos II le sirvieron exclusivamente a él. Los datos prosopográficos de estos ocho cancilleres de origen francés completan este estudio.

ABSTRACT

The chancellors of the kings of Navarre of the Evreux dynasty in the XIVth century were men of consequence. Combining simultaneously the role of counsellor, negotiator, diplomat and head of chancellery, some of them were the real source of influence in the policy of their princes. Despite their eminent place in the kings' entourage, and the dominant role which they played,

they have never been studied. This article attempts to fill this historiographical gap, dealing exclusively with the chancellors of French origin to Philippe Ist of Evreux and Charles IInd of Navarre. These are certainly the least easy to understand, given the rarity of either French or Navarre sources on them. Eight chancellors of French origin served successively from 1328 to 1375. They mainly lived in France until 1364, and from this date moved to Navarre. This move prompts the question of whether there were chancellery services in the kingdom before this date, how they were organised and how they functioned, who were their heads and what were their roles. The author puts forward the idea that the setting up of the chancellery in the kingdom dates back to 1364, as the same setting up affected the *Campara de comptos* the following year; if this is the case, it would confirm the real political intention of Charles II to provide his Navarre kingdom with proper state institutions. The study of the geographical, social and intellectual origins of these eight chancellors also shows the common factors that unite them: they belonged to the same milieu, that of people of the church, and they all pursued a university career. They are thus characteristic of that group of intellectuals who contributed to the stately transformation of the principalities of the kingdoms of the Middle Ages. But there were also differences between them, which illustrate the different paths of the kings of Navarre. While the chancellors of count Philippe were not from his French principality, three out of five of those of Charles II were. Although the ecclesiastical benefices of the chancellors between 1328 and 1349 extended beyond the principality, those of Charles II were concentrated within it. Whereas Philippe's chancellors were also servants of the kings of the Valois dynasty, Charles' served him exclusively. Prosopographical notices of these eight chancellors of French origin complete the study.